

CSDGE,  
A l'attention des candidats  
au grade de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> dan

### Note relative à la rédaction des mémoires pour l'accession au grade de 5<sup>e</sup> et/ou 6<sup>e</sup> dan.

Depuis l'application au 01 février 2019 de la nouvelle réglementation CSDGE, Les candidat(e)s au 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> dan doivent maintenant rédiger un mémoire traitant du « *développement du Taekwondo* ».

Au travers de son mémoire, le candidat devra faire apparaître obligatoirement la prise en compte des 4 thèmes suivants :

- 1- L'enseignement du Taekwondo.
- 2- L'évolution du Taekwondo dans le contexte national et international.
- 3- Le développement de la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées.
- 4- L'évolution des lieux de pratiques du Taekwondo.

Le traitement des thèmes obligatoires se fera en cohérence avec le sujet même du candidat.



#### Éléments constitutifs de votre mémoire au 01 février 2019



Denis ODJO  
Président de la CSDGE